

**NOTE DE PRESENTATION DU DOSSIER DE DESENCLAVEMENT
DE L'ESTIVE D'ANOUILHAS**

La Commission Syndicale du Bas-Ossau a engagé la réflexion pour l'aménagement de mini-piste d'accès à l'estive d'Anouilh. En raison des différents enjeux présents sur le territoire, elle a décidé de mener cette réflexion dans la plus grande concertation possible en s'appuyant sur l'IPHB et ses membres.

Elle a également choisi de solliciter des spécialistes reconnus dans les différents domaines concernés :

- le bureau d'étude **CETRA** pour la faisabilité technique du projet,
- la **Cellule Pastorale Départementale** pour les aspects pastoraux,
- les cabinets **AMIDEV, PARÇAN et HORIZON** pour les enjeux environnementaux.

Leurs travaux ont été largement présentés et partagés au sein des différentes instances de concertation de l'IPHB :

- Commission Agro-pastorale,
- Commission Environnement,
- Conseil de Gestion Patrimoniale,
- Comité syndical.

Quatre déplacements sur le terrain pour évaluer les enjeux environnementaux ont également été organisés. Tout cela a permis de créer le débat, l'échange, de partager les points de vue et les enjeux pour aboutir à la construction d'une solution acceptable et partagée par tous.

Le dossier « **Espèces protégées – demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du Code de l'Environnement** » a été rédigé par les cabinets PARÇAN et HORIZON. Il reprend la trame prévue pour ce type de dossier en présentant le projet, les enjeux, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Il s'appuie sur l'ensemble des travaux réalisés et repris en annexe :

- « **L'étude de faisabilité technique** » (CETRA) a permis d'analyser le terrain, les possibilités de tracés et d'en arrêter le plus pertinent. Il présente ce dernier en détail ainsi que les solutions d'aménagement proposées. Il intègre, en concertation avec l'ingénieur écologue, les mesures spécifiques pour adapter le tracé de la mini-piste et la réalisation des travaux sur une petite portion du tracé dans la traversée de la raillère où des enjeux de flore protégée ont été identifiés.
- « **Le volet environnemental de l'étude de faisabilité** » (AMIDEV) répertorie de façon exhaustive l'ensemble des données environnementales sur le secteur. Par l'analyse menée, il a permis d'attirer l'attention sur un enjeu flore avec la présence d'espèces protégées (Iberis de Bernard, Gremil de Gaston et Géranium cendré) sur une petite portion du tracé de la mini-piste, dans la traversée de la raillère.

- « **L'expertise botanique** » **complémentaire**, décidée lors de la visite de terrain du 27 juillet a été réalisé par PARÇAN, spécialisé en écologie. Elle a approfondi et précisé les relevés botaniques d'AMIDEV dans le passage de la raillère. Cela a permis, en lien avec CETRA, d'ajuster le tracé de la mini piste dans ce passage et d'adapter la mise en œuvre des travaux. Ces relevés ont également permis de découvrir une nouvelle station d'Iberis de Bernard dans le secteur, hors emprise du projet.
- « **Le diagnostic pastoral** » a été établi par la Cellule Pastorale Départementale. Vous y trouverez toutes les précisions nécessaires pour bien appréhender les enjeux pastoraux : utilisation de l'estive, nombre de bergers et d'éleveurs, type et effectif de bétail, fabrication fromagère, ... en les plaçant dans une perspective historique. Il met en lumière les enjeux pastoraux et l'importance de l'aménagement de la mini-piste et de la bretelle du Col de Lurdé pour les utilisateurs et donc pour le maintien de la fabrication fromagère dans cette estive. Il présente le maintien de ces pratiques en lien avec celui des richesses faunistiques, floristiques et paysagères du secteur d'Anouilhas. Il pose également un regard plus global sur la transhumance et les systèmes pastoraux laitiers et leur lien avec leur territoire. Il montre ainsi que le projet d'aménagement de la mini-piste d'Anouilhas répond à un intérêt public majeur par ses impacts au niveau de la biodiversité floristique, domestique, d'agriculture durable ainsi qu'aux niveaux patrimonial et culturel.
- Le projet « **d'arrêté municipal de Laruns** » réglementant l'usage de la mini-piste aux seuls bergers et éleveurs utilisateurs de l'estive.

La **Commission Environnement** de l'IPHB s'est également rendue sur site à deux reprises pour s'assurer de la bonne intégration des enjeux environnementaux dans le projet :

- . le déplacement du **10 février 2022** s'est intéressé spécifiquement à la question soulevée par AMIDEV d'un éventuel défrichement à réaliser pour permettre la mini-piste. La présence du Directeur de l'ONF a permis de mettre en évidence qu'il n'y a pas de défrichement.
- . le déplacement du **27 juillet 2022** a quant à lui abordé différents points dont le montage du dossier, la prise en compte des enjeux, ... Il a également permis, par la présence de l'OFB, de répondre clairement sur l'absence d'impact du projet sur le grand tétras.
- Les **délibérations** de la Commission Syndicale du Bas-Ossau et du Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn.

Contacts :

Didier HERVE, Directeur
 Institution Patrimoniale du Haut-Béarn
 Maison des Vallées
 2, rue des Barats
 64400 OLORON SAINTE MARIE

Tél : 05.59.39.21.26
 secretariat@iphb.fr